

# MEMORIAL

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**



# MEMORIAL

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1275**

**30 mai 2013**

### SOMMAIRE

<b>Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>61167</b>	<b>First State Investments Fund Management S. à r.l.</b> .....	<b>61160</b>
<b>Amicale 66 A.s.b.l.</b> .....	<b>61171</b>	<b>ING Lux-Ré S.A.</b> .....	<b>61158</b>
<b>ANI S.à r.l.</b> .....	<b>61166</b>	<b>Inter Mixt, SPF</b> .....	<b>61174</b>
<b>Antelis Steel S.A.</b> .....	<b>61160</b>	<b>International Islamic Liquidity Management 2 SA</b> .....	<b>61192</b>
<b>Atlante Lux S.à r.l.</b> .....	<b>61157</b>	<b>International Process Group S.A.</b> .....	<b>61155</b>
<b>BLH Investment 1 S.à r.l.</b> .....	<b>61157</b>	<b>MDD Fund S.à r.l.</b> .....	<b>61165</b>
<b>BLH Investment 5 S.à r.l.</b> .....	<b>61169</b>	<b>MDD Venture S.à r.l.</b> .....	<b>61173</b>
<b>BlueMountain Montenvers MF SCA</b> .....	<b>61163</b>	<b>MSD Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>61156</b>
<b>Brovedani International S.A.</b> .....	<b>61154</b>	<b>Nicotra Gebhardt Holding S.A</b> .....	<b>61178</b>
<b>Capital Quest</b> .....	<b>61159</b>	<b>NTC Holding G.P.</b> .....	<b>61200</b>
<b>CMC Mathias Import/Export S.A.</b> .....	<b>61162</b>	<b>Opti-Growth Fund</b> .....	<b>61162</b>
<b>Commerce Luxembourgeois du Bois S.A.</b> .....	<b>61161</b>	<b>Osiris Restaurants Sàrl</b> .....	<b>61197</b>
<b>Corporate Services Europe S.A.</b> .....	<b>61160</b>	<b>PM France 1 S.à r.l.</b> .....	<b>61155</b>
<b>C.P.C. SA</b> .....	<b>61158</b>	<b>Resolution Quadrangle S.à r.l.</b> .....	<b>61156</b>
<b>Daedalus Engineering Sàrl</b> .....	<b>61199</b>	<b>Rockwall Investholding S.A.</b> .....	<b>61198</b>
<b>David S.A.</b> .....	<b>61154</b>	<b>Sarissa S.à r.l.</b> .....	<b>61199</b>
<b>Development Venture III S.C.A.</b> .....	<b>61182</b>	<b>S.u.P. Aries SICAV-FIS</b> .....	<b>61198</b>
<b>DGAD International S.à.r.l.</b> .....	<b>61154</b>	<b>TALIX International</b> .....	<b>61158</b>
<b>DMS Offshore Investment Services (Europe) Sàrl</b> .....	<b>61159</b>	<b>Tami O2 Premium Sauerstoffwasser de Luxe Distribution in Europe S.à.r.l.</b> .....	<b>61164</b>
<b>DMS Platform</b> .....	<b>61159</b>	<b>Teresa S.A. - SPF</b> .....	<b>61157</b>
<b>Dorafin S.A.</b> .....	<b>61155</b>	<b>Woodpar S.A.</b> .....	<b>61154</b>
<b>Dragon Communications SA</b> .....	<b>61169</b>	<b>WPP Luxembourg Gamma Sàrl</b> .....	<b>61160</b>
<b>Emeth Holdings S.A.</b> .....	<b>61161</b>	<b>Yum ! Restaurants International Management S.à r.l.</b> .....	<b>61156</b>
<b>Eole Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>61188</b>		
<b>Fin Po S.A., SICAR</b> .....	<b>61200</b>		

**Brovedani International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 73.057.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013045983/10.

(130056259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Woodpar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 173.854.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66196 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013045835/10.

(130055880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**David S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 117.803.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DAVID S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013046685/17.

(130056789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**DGAD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 120.636.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mars 2013*

Après délibération, l'associé unique de la société DGAD INTERNATIONAL S.à r.l., décide:

1. d'accepter la démission de Mr Giovanni BERTINO, demeurant professionnellement 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de son poste de gérant, avec effet immédiat;
2. de nommer Mlle Manuela CITTADINI, née le 28 novembre 1979 à Iseo (Italie), demeurant professionnellement 31-33 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau gérant, en remplacement de Mr Giovanni BERTINO.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Pour Extrait conforme

Pour DGAD INTERNATIONAL S.à r.l.

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013046686/17.

(130057422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

61155

**Dorafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 43.146.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 avril 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

DORAFIN S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013046689/17.

(130056790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**International Process Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.  
R.C.S. Luxembourg B 113.165.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 8 avril 2013*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et décide d'approuver et de ratifier le changement d'adresse de la Société du 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg au 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, effectif à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Il est également porté à la connaissance des tiers les points suivants:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Frédéric DEFLORENNE, administrateur, est dorénavant la suivante: 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg;
- L'adresse professionnelle de Madame Isabelle BOULANGER, administrateur, est dorénavant la suivante: 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg;
- L'adresse du siège social de la société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES, commissaire aux comptes, est dorénavant la suivante: 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric Deflorenne

Référence de publication: 2013046802/22.

(130056979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.099.

**EXTRAIT**

En date du 10 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Claire Théobald, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046929/14.

(130057101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**MSD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.178.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2013*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2013 que:

- La démission de Monsieur Wladimir Hogenhuis, demeurant au 5 Clos du Lynx, 1200 Bruxelles, Belgique, de son poste de gérant a été acceptée par l'associé unique avec effet au 30 novembre 2012.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013046886/16.

(130056828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Resolution Quadrangle S.à r.l., Société à responsabilité unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.138,42.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 134.074.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Resolution London W1 S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de Resolution Quadrangle S.à r.l., a cédé en date du 8 avril 2013, la totalité de ses parts sociales, à Peterson (London) Company Limited, ayant son siège social au 22<sup>nd</sup> Floor, South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Le Gérant*

Référence de publication: 2013046952/16.

(130056778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 756.758.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.426.

Par résolutions signées en date du 8 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1) Démission du Gérant A suivant à partir du 8 avril 2013:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans

- 2) Nomination du nouveau Gérant A suivant à partir du 8 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Me Pamela Morag Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå lk, Finlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- 3) Nomination du nouveau Gérant B suivant à partir du 8 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Michael Gerard Mc Auliffe, né le 26 octobre 1971 à Dublin, Irlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

*Pour la Société*

*Johannes de Zwart*

*Gérant A*

Référence de publication: 2013047045/22.

(130057205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Atlante Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 172.672.

En date du 27 mars 2013, Monsieur Pascal Oddo, l'associé unique de la Société, a transféré mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales émises par la Société à Atlante SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 148 rue de l'Université, 75007 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 965 470 et ayant un capital social de trois millions quatre cent vingt-quatre mille trois cent dix euros (3.424.310,-€).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013046532/17.

(130056302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**BLH Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 167.979.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2013*

En date du 28 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de révoquer KPMG Luxembourg de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

*BLH Investment 1 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2013046634/15.

(130057032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Teresa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 39.614.

L'assemblée générale du 10 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 10 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

*Pour TERESA S.A. -SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013046466/21.

(130056383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**ING Lux-Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 140.387.

*Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 15 mars 2013*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Rik VANDENBERGHE de son poste d'administrateur. A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Rik VANDENBERGHE. Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Nicolas RASSON et Jean-Philippe FOHAL, l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société ERNST & YOUNG dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

*Pour la société ING Lux-Ré S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013046794/23.

(130057387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**TALIX International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 133.156.

*I. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue de façon exceptionnelle au siège social, le 16 avril 2013*

*6 ème Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet au 16 août 2012, le mandat de Commissaire de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018.

*II. Changement d'adresse*

La société a été informée du changement d'adresse de l'administrateur Monsieur Christophe BLONDEAU qui est désormais au 163, rue du ICiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TALIX INTERNATIONAL*

Référence de publication: 2013048230/17.

(130058289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**C.P.C. SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 70.553.

Hiermit kündige ich den mit der C.P.C. SA (R.C.S. Luxembourg B70553) am 01.11.2011 geschlossenen Domiziliierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 15.04.2013 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 15/04/2013.

Maître Antonio Raffa

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013047753/13.

(130058883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**DMS Offshore Investment Services (Europe) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 167.905.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de la réunion du conseil de gérance de la Société du 5 avril 2013 qu'il a été décidé de:

- transférer le siège social du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013047808/16.

(130058782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**DMS Platform, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 170.995.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de la réunion du conseil de gérance de la Société du 5 avril 2013 qu'il a été décidé de:

- transférer le siège social du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013047809/16.

(130058779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**Capital Quest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.388.

- 
- Constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2668 du 31 octobre 2008.
  - Statuts modifiés en dernier lieu par devant le même notaire, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2768 du 14 novembre 2008.

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 19 mars 2013 que deux nouveaux administrateurs ont été nommés et ceci pour une période de 3 ans, à savoir

- Monsieur Omer Abdulaziz H.A. Al-Marwani, né le 11 novembre 1974 à Doha (Qatar), demeurant à House n°7, Al Rabee Street, Al Wakra City (Qatar);
- Monsieur Mohammad Ali Ridzwan Bin Yusof, né le 29 décembre 1974 à Kuala Lumpur (Malaisie), demeurant à 807 n° 6 La Croisette (PA-04), Porto Arabia-Doha (Qatar)

Il n'y a pas d'autres informations disponibles en ce qui concerne les adresses.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

*Pour la société Capital Quest S.A.*

**FIDUCIAIRE FERNAND FABER**

Référence de publication: 2013047768/21.

(130058954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

61160

**Antelis Steel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 154.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013045945/11.

(130056281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046026/10.

(130056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 260.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.117.

Le conseil de gérance a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Gary Nigel Withers, ayant son domicile sis Partridge Lane, Wadhurst, TN5 6LA, Royaume-Uni, en date du 8 mars 2013.

Dès lors et à partir du 8 mars 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Robert Hoffmann, ayant son domicile sis 95A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg;
- Monsieur Arnaud Dubois, ayant son domicile sis 27, rue Lefèvre, L-1952 Luxembourg;
- Monsieur Mark David Steinberg, ayant son domicile sis 67 Beach street, Coogee, NSW 2034, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2013.

*Pour First State Investments Fund Management S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013047278/21.

(130057740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

**WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.134.898.550,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046510/11.

(130056210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Colubois, Commerce Luxembourgeois du Bois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1923 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.  
R.C.S. Luxembourg B 46.689.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le lundi 4 juin 2012 à Luxembourg que:

Les mandats des trois administrateurs ont été reconduits pour une durée de six (6) ans. Occupent les fonctions d'administrateurs à l'issue de cette assemblée générale:

- Monsieur Pierre Bodart, né le 27 mai 1946 à Bellefontaine (Belgique), demeurant à B-6762 Saint-Mard, rue de Dam-picourt, 35;
- Madame Marguerite Toussaint, née le 10 décembre 1943 à Lamorteau (Belgique), demeurant à B-6767 Lamorteau, rue du Pont, 5;
- Monsieur Jean-Louis Bodart, né le 22 mars 1974 à Saint-Mard (Belgique) demeurant à B-6761 Chenois, rue de la Vire, 29.

Messieurs Pierre Bodart et Jean-Louis Bodart sont nommés administrateurs-délégués à la gestion journalière de la société, avec pouvoir de signature individuelle, pour une durée de six (6) ans.

La société EMAXAME - EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY s.a. (RC Luxembourg B 64393), société anonyme ayant son siège social à L-4782 Pétange, rue de l'Hôtel de Ville, 2 a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2018.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Jean-Louis Bodart

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013047211/26.

(130057816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**Emeth Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.  
R.C.S. Luxembourg B 101.186.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 5 avril 2013, à 11h00.*

**Délibérations**

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

**Cinquième résolution**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 10 avril 2013, à 12h00.*

**Délibérations**

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers L-2543 Luxembourg, 30 Dernier Sol.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

1. L'adresse de l'administrateur B&H INTERNATIONAL CONSULTING SARL est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.
2. L'adresse de l'administrateur DEFLORENNE Frédéric est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg
3. L'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES SARL est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013046706/28.

(130056759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**CMC Mathias Import/Export S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 161.142.

*Constatation de l'AGE du 10 avril 2013*

Les actionnaires, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Monsieur Carlos Luis FERNANDES MAXIMO, démissionne en tant qu'Administrateur de la Société.

La Société MB INVESTMENT SA, démissionne en tant qu'Administrateur de la Société.

La société JOTABE SA, ayant son siège social à 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de Commerce des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B160066 est nommée en tant qu'Administrateur de type B pour une période indéterminée.

Monsieur Paulo Manuel DA SILVA VEIGA, né le 3 juin 1969 à Seixo de Ansiaes (Portugal), demeurant à 132 Route d'Esch, L-3922 Mondercange est nommé en tant qu'Administrateur de type A pour une période indéterminée.

Le nouveau conseil d'administration est composé par deux administrateurs de type A et d'un administrateur de type B, à savoir:

Monsieur Carlos Alberto ASSUNCAO BANDEIRAS, demeurant à 25 Rue de la Gare, L-5713 Aspelt est repris comme Administrateur de type A

Monsieur Paulo Manuel DA SILVA VEIGA, demeurant à 132 Route d'Esch, L-3922 Mondercange est repris comme Administrateur de type A.

La société JOTABE SA, ayant son siège social à 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange est repris comme Administrateur de type B.

La société est engagée par la signature coinjointe des deux administrateurs de type A.

Fait à Bertrange, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013047207/26.

(130057527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**Opti-Growth Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 118.183.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 avril 2013:*

Il a été décidé de réélire les administrateurs suivants pour une période d'un an terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, Administrateur
- Monsieur Philippe MACLOT, Administrateur
- Monsieur Guy VERHOUSTRATEEN, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Philippe MACLOT, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Guy VERHOUSTRATEEN, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises agréé est

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013046902/28.

(130057342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**BlueMountain Montenvers MF SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 176.346.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1.- BlueMountain Capital Management, LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, having its registered office 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, registered with the Delaware Secretary of State

2.- BlueMountain Montenvers GP S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies register is pending,

hereafter named "the appearing party",

both here represented by Marjorie André, Avocat, whose professional address is Luxembourg, by virtue of two powers of attorney, which proxies remained attached and have been registered with the incorporation deed of the company named BlueMountain Montenvers MF S.C.A., Société en commandite par actions, with registered office: 6D, route de Treves - L-2633 Senningerberg, signed on January 18, 2013 before Maître Martine SCHAEFFER, deed number 80 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 25<sup>th</sup> of January 2013 with the relation LAC/2013/3740 not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, explained to the notary that due to an error, the registered office in Article 2.1. of the Articles of Incorporation was wrong mentioned as Luxembourg instead of Niederanven.

As a consequence Article 2.1. should read in its English version as follows:

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the General Partner. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The appearing party require the undersigned notary to make this rectification and to file a notice at the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- BlueMountain Capital Management, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, inscrite au Delaware Secretary of State,

2.- BlueMountain Montenvers GP S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ci-après nommées «la partie comparante»,

les deux ici représentées par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations, lesquelles sont restées annexées et ont été enregistrées avec l'acte de constitution de la société BlueMountain Montenvers MF S.C.A., société en commandite par actions, avec siège social au: 6D, route de Treves - L-2633 Senningerberg

signé le 18 janvier 2013 par devant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 81-2013 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 25 janvier 2013 sous la relation LAC/2013/3740, non encore déposée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, a expliqué au notaire que, suite à une erreur matérielle, le siège social de la société à l'article 2.1. des statuts a été erronément indiqué comme Luxembourg au lieu de NIEDERANVEN.

En conséquence l'Article 2.1. des statuts doit être lu en sa version française comme suit:

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parties comparantes requièrent le notaire de faire cette rectification et accomplir toutes formalités y relatives auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2013. LAC/2013/14225. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044279/80.

(130054396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

**Tami O2 Premium Sauerstoffwasser de Luxe Distribution in Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.927.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausenddreizehn den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Konrad COLLAS, Unternehmer, geboren am 3. Februar 1958 in Büllingen (Belgien), wohnhaft in B-4760 Büllingen (B), Honsfeld 38A

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Tami 02 Premium Sauerstoffwasser de Luxe Distribution in Europe S.à.r.l." mit Gesellschaftssitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, gegründet zufolge Urkunde des Notars Fernand Unsen aus Diekirch vom 14. Januar 2010, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 451 vom 2. März 2010, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RCB B 150.927

welcher Komparent sich zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung konstituiert hat und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

1) dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft zwölftausendvierhundert euro (12.400) beträgt und in hundert (100) Anteile zu je hundertvierundzwanzig (124) euro eingeteilt ist.

2) dass der Komparent alleiniger Eigentümer der genannten Gesellschaft ist und erklärt die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

3) Dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am 31.12.2012 eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den Komparenten als einziger Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welcher alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;
- Dass allen Verwaltern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;
- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

*Erklärung des Unterzeichners*

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

*Kosten und Honorare*

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Konrad COLLAS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2013. Relation: DIE/2013/3691. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): pd. Recken.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 4. April 2013.

Référence de publication: 2013044057/53.

(130053339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**MDD Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.937.

---

L'an deux mille treize, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée MDD VENTURE S.à R.L., ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2691 du 6 novembre 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 171.908,  
représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Xavier GIRAUD, né à Paris le 22 février 1978, demeurant à F-75007 Paris, 81 rue de Grenelle,

ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mamer le 7 mars 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins de formalisation;

2) La société à responsabilité limitée "MDD CAPITAL S.à R.L.", avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée, alors avec siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2696 du 6 novembre 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 171.916,  
représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Xavier GIRAUD, prénommé,  
ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mamer le 7 mars 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins de formalisation;

Lesquels comparants, actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée "MDD FUND S.à R.L." (matr. 2012 2439 322), avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2698 du 6 novembre 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 171.937,  
lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Unique résolution:*

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le nombre de parts sociales à 10.000 parts sociales et de diminuer la valeur nominale à 1,62375 USD et de modifier en conséquence les articles 6 et article 7 1<sup>er</sup> alinéa des statuts de la société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à SEIZE MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT DOLLARS et CINQUANTE CENTS (16.237,50 \$) divisé en 10.000 parts sociales de un dollar soixante-deux mille trois cent soixantequinze cents (1,62375 \$) chacune."

« **Art. 7. alinéa 1.** Les dix mille (10.000) parts sociales sont souscrites en espèces par les associés."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incomptant à la société du chef des présentes à environ sept cent euros (700,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie PACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2013. Relation: DIE/2013/3746. Reçu soixantequinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044554/65.

(130054028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

**ANI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.678.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 avril 2013*

En date du 11 avril 2013, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Grigorian Artak en tant que gérant unique de la Société.

A cette même date, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide également de transférer le siège de la Société de L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013047133/18.

(130057564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.517.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

"Advent Diamond (Cayman) Limited", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on the 18 of March 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 18 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 1<sup>st</sup> April 2010, number 695, page 33324. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 October 2010, published in the Mémorial C number 2617, dated on 30 November 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) class J shares, having a par value of one British pound (GBP 1.00) each, held by Advent Diamond (Cayman) Limited (referred to as the "Repurchased Shares") and decides upon the payment of a global redemption price of forty-one million eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred and twenty-six British pounds (GBP 41,897,826.00).

*Second resolution*

The sole shareholder decides to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of one hundred and four thousand three hundred and forty-seven British pounds (GBP 104,347.00), so as to bring it from its present amount of one million forty-three thousand four hundred and seventy British pounds (GBP 1,043,470.00) down to nine hundred and thirty-nine thousand one hundred and twenty-three British pounds (GBP 939,123.00), by cancellation of the Repurchased Shares.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

**" 5.1. The Company's share capital is set at nine hundred and thirty-nine thousand one hundred and twenty-three British pounds (GBP 939,123.00), represented by (i) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class A (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class B (the "Class B Ordinary Shares"), (iii) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class C (the "Class C Ordinary Shares"), (iv) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class D (the "Class D Ordinary Shares"), (v) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class E (the "Class E Ordinary Shares"), (vi) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class F (the "Class F Ordinary Shares"), (vii) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class G (the "Class G Ordinary Shares"), (viii) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class H (the "Class H Ordinary Shares"), (ix) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class I (the "Class I Ordinary Shares"), each share having a par value of one Sterling pound (GBP 1.-)."**

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Diamond (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC 237263 et dont le siège social est au c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 18 mars 2013.

La procuration signée ne varierait par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.517, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, dont les statuts ont été publiés le 1<sup>er</sup> avril 2010 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 695 page 33324. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire susnommé en vertu d'un acte daté du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2617, en date du 30 novembre 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique prend connaissance et approuve le rachat par la Société de cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) Parts Sociales de Classe J, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1.00), détenues par Advent Diamond (Cayman) Limited (les "Parts Sociales Rachetées") et décide d'un paiement du prix de rachat d'un montant de quarante et un millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-six Livres sterling (GBP 41.897.826,00).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide par conséquent de réduire le capital social d'un montant de cent quatre mille trois cent quarante-sept Livres sterling (GBP 104.347,00) afin de le réduire de son montant actuel d'un million quarante-trois mille quatre cent soixante-dix Livres sterling (GBP 1.043.470,00) jusqu'à neuf cent trente-neuf mille cent vingt-trois Livres sterling (GBP 939.123,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme neuf cent trente-neuf mille cent vingt-trois Livres sterling (GBP 939.123,00) représenté par (i) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), (ii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), (iii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), (iv) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), (v) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»), (vi) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»), (vii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»), (viii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»), et (ix) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I»), d'une valeur d'une Livre sterling (GBP 1.00) chacune.»

61169

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incomptant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2013. Relation: EAC/2013/3794. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2013044227/125.

(130054104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

**BLH Investment 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.379.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2013*

En date du 28 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de révoquer KPMG Luxembourg de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

BLH Investment 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013046638/15.

(130057028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Dragon Communications SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 147.370.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on December the eighteenth.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

There appeared:

Mr. Thomas STUDER, born on May 25, 1974 in Grafenried (Switzerland), residing at Gerbestrasse 12, 3072 Ostermundigen, Switzerland,

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- the appearing party is the sole shareholder of Dragon Communications SA, a limited company (société anonyme), with registered office at 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.370, has been incorporated by a deed enacted on July 17, 2009 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1613 on August 21, 2009;

- the share capital is established at EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euro);

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company resolves to proceed with the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as of today and to put the Company into liquidation;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company resolves that he will act as liquidator of the Company and settle outstanding invoices;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company grants full discharge to the Company's directors and statutory auditor for their respective duties up to this date; - the appearing party, in his capacity as liquidator of the Company, states that:

1. all liabilities of the Company are settled or retained;

2. the Company's activities having ceased, the sole shareholder is thus vested with the totality of assets and declares and undertakes to assume and settle all and any liabilities of the terminated Company whether known but unpaid or unknown yet;

As a consequence thereof, the appearing party has requested the notary to enact and state that:

1. the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

2. it should be proceeded with the registration of the cancellation of all issued shares in the share register of the Company;

3. all books and documents of Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read and interpreted in the language known by the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, and the present deed.

In case of divergences with the French text, the English version will be prevailing.

**Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Roger Arrendorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Thomas STUDER, né le 25 mai 1974 à Grafenried (Suisse), demeurant à Gerbestrasse 12, 3072 Ostermundigen, Suisse,

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter et déclarer que:

- le comparant est l'unique actionnaire de la société Dragon Communications SA (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.370, constituée par un acte passé le 17 juillet 2009 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1613 le 21 août 2009;

- le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,-(trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société à compter de ce jour et de mettre ladite Société en liquidation;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société décide qu'il agira en tant que liquidateur de la Société et réglera les factures impayées;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société accorde décharge pleine et entière, à compter de ce jour, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs respectifs;

- ladite partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société déclare que:

1. les engagements de la Société ont été réglés ou provisionnés;

2. les activités de la Société ayant cessé, l'unique actionnaire a acquis la totalité des actifs et déclare et s'engage à assumer et régler tous les engagements de la Société liquidée qu'ils soient connus mais non encore payés ou inconnus à ce jour;

En conséquence, la partie comparante a requis le notaire d'acter et déclarer que:

3. la liquidation de la Société doit être considérée comme accomplie et clôturée;

4. il doit être procédé à l'enregistrement, dans le registre des actionnaires de la Société, de l'annulation de toutes les actions émises;

5. tous les registres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans à l'ancien siège social de la Société.

Le porteur de la copie du présent acte se verra octroyer tous pouvoirs utiles afin de procéder aux publications légales et à l'enregistrement relatifs à la liquidation de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 615,- EUR (six cent quinze Euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Cet acte ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: STUDER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61879. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signe): THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044351/93.

(130054370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

### **Amicale 66 A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 41, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg F 9.489.

## STATUTS

Modifications et mises à jour aux statuts de l'association arrêtées au cours de l'Assemblée Générale, le 23 janvier 2012.

### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de «Amicale 66 A.s.b.l.».

**Art. 2.** L'association a pour objet d'entretenir des relations amicales entre membres et de promouvoir des activités de loisir.

A cette fin elle peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, restant toutefois toujours dans le cadre de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 3.** L'association a son siège social à L-8295 KEISPELT, 41, rue de Kehlen. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au urana-uucne ae LuxemDourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Par dérogation la première année commence le jour de la fondation et se termine le 31 décembre de la même année.

### **III. Membres**

**Art. 6.** L'association se compose de membres actifs.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres actifs est de cinq (5).

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

### **IV. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée au moins quinze jours à l'avance par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que rassemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

## V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de quatre (4) ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exercent les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

## VI. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres actifs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

## VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

La gestion des comptes est contrôlée par des vérificateurs de comptes majeurs, qui n'ont pas besoins d'être membre de l'association. Les vérificateurs de compte sont désignés annuellement par l'assemblée générale.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

## X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait et signé en trois exemplaires à Keispeft, le 23 janvier 2012.

Marcel REHLINGER / Carlo SCHNEIDER / Lucien EMERINGER  
Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2013044761/86.

(130053473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**MDD Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 171.908.

L'an deux mille treize, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société anonyme COTRIMO S.A. (matr. 1991 22 07 083), ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 38.289, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Xavier GIRAUD, né à Paris le 22 février 1978, demeurant à F-75007 Paris, 81 rue de Grenelle,

ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mamer le 7 mars 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, actuellement seul associé de la société à responsabilité limitée " MDD VENTURE S.à R.L." (matr. 2012 2439 101), avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2691 du 3 novembre 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 171.908,

laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le nombre de parts sociales à 10.000 parts sociales et de diminuer la valeur nominale à 1,62375 USD et de modifier en conséquence les articles 6 et article 7 1<sup>er</sup> alinéa des statuts de la société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à SEIZE MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT DOLLARS et CINQUANTE CENTS (16.237,50 \$) divisé en 10.000 parts sociales de un dollar soixante-deux mille trois cent soixantequinze cents (1,62375 \$) chacune."

« **Art. 7. Alinéa 1.** Les dix mille (10.000) parts sociales sont souscrites en espèces par les associés."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incomptant à la société du chef des présentes à environ sept cent euros (700,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et de-meurue, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie PACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 22 mars 2013. Relation: DIE/2013/3745. Reçu soixantequinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044555/52.

(130054021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**Inter Mixt, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.343.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. «LIBOURNE COMPANY Ltd», une société constituée et régie par les lois de Tortola (îles Vierges Britanniques), ayant son siège social à Road town, Bâtiment Pacea Estate, BVI-626 Tortola, enregistrée au registre des sociétés de Tortola (îles Vierges Britanniques) sous le N°68975; et

2. «MIDWAY HOLDING Ltd», une société constituée et régie par les lois de Panama, ayant son siège social à Urb. Obarrio, 56Th Street Bâtiment Enid Building, PA-50-Y-53 Panama, enregistrée au registre des sociétés de Panama sous le N°207720-23367-181.

Toutes les deux ici représentées par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 13 mars 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

1. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendraient par la suite propriétaires des parts sociales, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "INTER MIXT, SPF".

2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

3. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année prochaine.

**Art. 2.**

1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

2. Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3. La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

4. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 5.**

1. La société compte un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

2. En cas de plusieurs gérants, la société est représentée et engagée par la signature conjointe de deux gérants. Les droits et obligations des gérants découlent de la loi, du contrat de travail et des directives des associés.

3. Les actes de gérance portant sur des opérations dépassant le cadre de l'exploitation ordinaire de l'entreprise requièrent l'accord, par voie de résolution, des associés.

4. Par décision des associés, il peut être mis en place un règlement intérieur régissant la gestion. En outre, les associés peuvent, par voie de résolution, fixer la répartition des tâches entre les gérants.

5. Le ou les gérants ne contractent, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, aucune obligation personnelle.

6. En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

#### **Art. 6.**

1. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.
2. La ratification des comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) ainsi que l'affectation du bénéfice net, la couverture d'une éventuelle perte et la décharge à donner aux gérants font l'objet d'une décision des associés prise en assemblée des associés.
3. La gérance établit les comptes annuels selon les principes valables en matière de comptabilité commerciale régulière et d'établissement du bilan.
4. Chaque associé peut consulter les comptes annuels au siège social.
5. Sur le bénéfice net de l'exercice social il sera prélevé au moins 5%, qui seront affectés à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint 10% du capital social.
6. Le solde du bénéfice après constitution de la réserve sera réparti entre les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent, sauf décision des associés prévoyant une autre affectation du bénéfice comptable.

#### **Art. 7.**

1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
2. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des associés.
3. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### **Art. 8.**

1. Le décès, l'incapacité, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
2. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** Les associés peuvent, par décision prise à l'unanimité, décider la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par le ou les gérants pour autant que cette tâche ne soit pas déléguée, par décision des associés, à d'autres personnes.

**Art. 10.** Au cas où l'ensemble des parts sociales serait détenu par un seul associé, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial telle que modifiée ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1) «Libourne Company Ltd», prénommée .....	50
2) "Midway Holding Company Ltd", prénommée .....	50
Total: .....	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 et 27 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les frais, honoraires, débours que la société devra supporter à sa charge sont évalués à environ mille euros (1.000,- EUR).

*Résolutions prises par les associés*

Les comparantes, représentées comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est fixé au L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

«Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.», ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 41.819), laquelle pourra valablement engagée la Société par sa signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le Notaire, le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteenth, on the fourteenth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. "LIBOURNE COMPANY Ltd", a company incorporated under the laws of Tortola (British Virgin Islands), having its registered office at II head office in Road town, Bâtiment Pacea Estate, BVI-626 Tortola, registered with the Trade and Companies Register of Tortola (British Virgin Islands) under number N° 68975; and

2. "MIDWAY HOLDING Ltd", a company incorporated under the laws of Panama, having ist registered office in Urb. Obarrio, 56Th Street Bâtiment Enid Building, PA-50-Y-53 Panama, registered with the Trade and Companies Register of Panama under number N207720-23367-181,

Both represented by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies dated on March 13<sup>th</sup>, 2013.

Said proxies, after signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the deed.

The appearing parties, represented as aforesaid, have called for the notary drafting the presents to settle the articles of association as per the articles of association of a private limited company, which will be established herein:

**Art. 1.**

1. Among the appearing parties, and all those who may become shareholder in the future, it has been established a Luxemburgish private limited company under the name of "INTER MIXT, SPF".

2. The head office has been established in the administrative district of Luxembourg.

3. The company's financial year starts on January 1<sup>st</sup> and will end on December 31<sup>st</sup> of the next year.

**Art. 2.**

1. The exclusive aim of the company is the acquisition, holding, managing and completion of financial assets as defined on the article 2 of the rule of May 11<sup>th</sup> 2007 concerning the creation of family asset management companies, excluding all other commercial activity.

2. According to Law, we must understand financial assets as follows:

- (i) Financial instruments pursuant to the rule of August, 2005 concerning financial guarantee contracts, and
- (ii) The cash and assets, whatever their nature may be, held in an account.

3. The Company can only hold other companies' shares if it does not interfere in the management of this company.

4. Within the framework of its activity, the Company may allow a mortgage, borrow with or without guarantee or act as a surety for other natural person o legal entity, subject to the related legal provisions.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The capital stock has been fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12.500,- EUR) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (125,- EUR) each.

**Art. 5.**

- 1. The company has one or more managers, shareholders or not, appointed and dismissed by the shareholders.
- 2. In the event of many managers, the company will be represented and committed by the joint signature of the two managers. Managers' rights and duties result from the law, the employment contract and the associates' guidelines.
- 3. The acts of management regarding transactions beyond the ordinary activity framework of the company will require agreement, by resolution, of the associates.

4. Upon associates' decision, an internal regulation may be settled to rule the management. Besides, the associates may, by resolution, fix how the tasks will be distributed among the managers.

5. The manager or managers do not incur any personal liability within the framework of the performing of their functions.

6. In the event one or more manager is temporally unable to perform their functions, two associates may manage the matters of social welfare.

**Art. 6.**

1. Every year, the management will establish the annual accounts on December 31<sup>st</sup>.

2. The ratification of the annual accounts (overall balance and profit and loss account) as well as the net profit allocation, the potential loss coverage and the managers' discharge is the object of the associates' decision adopted in the assembly of associates.

3. The management establishes the annual accounts as per the valid principles in terms of regular commercial accounting and balance establishment.

4. Every associate may consult the annual accounts at the head office.

5. At least 5% of the annual net profit will be allocated to the constitution of the statutory reserve. The debit will no longer be compulsory as soon as the statutory reserve represents 10% of the capital stock.

6. Once the statutory reserve credited, the balance on profit will be distributed pro rata among the associates according to the shares they own, except if associates have decided on some other allocation of the account profit.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among associates.

They cannot be transferred inter vivo or upon death to non-associates but with the unanimous agreement of all the associates.

In the event of a transfer to a non-associate, the other associates have the right of pre-emption, which will have to be exercised within the 30 days following the transfer refusal to a non-associate. In the event of exercising the right of pre-emption, the buyback value will be determined according to the provisions of paragraphs 6 and 7 of the article 189 of the rule concerning commercial companies.

**Art. 8.** The death, incapacity or bankrupt of one of the associates does not extinguish the company.

The creditors, beneficiaries or inheritors cannot require, whatever the reason, the company's assets and documents be sealed, nor can they interfere, in whichever way, in the management of the company.

**Art. 9.** The associates may, by unanimous agreement, decide on the company's dissolution. In this event, the liquidation will be accomplished by the manager or managers, unless if it has been delegated to some other person by decision of the associates.

**Art. 10.** In the event of the shares being all held by a sole associate, the company is a sole shareholder company as defined by the article 179 (2) of the rule concerning commercial companies. In this event, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same rule will be applied.

**Art. 11.** The rule of August 10<sup>th</sup> 1915 concerning commercial companies and the rule of May 11<sup>th</sup> 2007 concerning family asset management companies, as well as later modifications, will be applied wherever the present articles of associations have not modified it.

*Declaration*

The notary drafting declares having verified the existence of the conditions listed in the article 26 and 27 of the rule of August 10<sup>th</sup> 1915 concerning commercial companies, and records expressly their accomplishment.

*Transitory provision*

The first financial year starts today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2013.

*Subscription and liberation*

The hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1. "Libourne Company Ltd", renamed,	.....	50
2. "Midway Holding Ltd", renamed	.....	50
Total shares:	.....	100

The entirety of the shares has been paid up in cash, so the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12.500,- EUR) is currently available to the Company, as has been proved to the notary who states it.

*Costs*

The costs, fees and expenses at company's expenses are calculated at around one thousand Euro (1.000,- EUR).

*Resolutions of shareholders*

The appearing parties, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, have decided on the following resolutions:

1.- The head office is established in 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2.- The following are appointed Manager for an indefinite period:

"Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.", having its registered office at 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.819), which will be validly by the sole signature of the manager.

WHEREOF, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15/03/2013. Relation: LAC/2013/12002. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/2013.

Référence de publication: 2013044487/224.

(130054246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

**Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.316.

—  
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE TWENTY-FIRST DAY OF MARCH.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "Nicotra Gebhardt Holding SA", having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg number B 137316. The Company was incorporated on the 8th of February 2008 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing then in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 211 of 1039 on April 26, 2008. The articles of association have been amended for the last time by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 22 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1215 of May 20, 2008.

The extraordinary general meeting is opened at 10 a.m.

by Mr Giacomo PESSANO, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Valerie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) That the present Meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to the shareholders by mail on the March 13<sup>th</sup>, 2013, as appears from the presentation copies to the meeting.

II) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 6.6 of the articles of association.
2. Amendment of article 11 paragraph 4 of the articles of association - French version only.
3. Amendment of article 23.1 of the articles of association.
4. Amendment of article 24 of the articles of association.
5. Miscellaneous

III) In order to validly deliberate on the agenda, a quorum of at least 50% of the capital of the Company is required to be present or represented.

IV) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

V) It appears from the attendance-list that all the shares of the class 1 shares and of the class 3 shares and of the class 4 shares are present or represented at the meeting, the class 2 shares are only represented by 91,20% at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend article 6.6 of the articles of association which henceforth will read as follows:

**" 6.6 The Class 4 Shares.**

(a) The Class 4 Shares shall be identical in all respects.

(b) Until 30 September 2014, the Class 4 Shares shall not have any voting rights, except in the circumstances described in the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) in which case the holders of the Class 4 Shares shall be entitled at each meeting of the shareholders at which they are entitled to vote to one vote for each Class 4 Share.

From 1 October 2014 each Class 4 Shares shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Until 30 September 2014, the holders of Class 4 Shares shall be entitled to a cumulative preferred dividend and preference with respect to reimbursement of the contributions made to the Company with respect to the Class 4 Shares as described under Articles 23 and 24 below."

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend, only in the French version of the articles of association, the paragraph 4 of article 11 of the articles of association which henceforth will read as follows:

**« Art. 11. Alinéa 4.** Chaque Action de Classe 1, chaque Action de Classe 2 et chaque Action de Classe 3 donne droit à un vote. Les Actions de Classe 4 ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans les cas prévus par l'Article 6.6 (b) des statuts, auquel cas les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront droit à chaque assemblée des actionnaires auxquelles ils ont le droit de voter à un vote pour chaque Action de Classe 4. Lorsque plus d'une classe d'Actions ont le droit de voter à propos d'un point particulier ou à l'occasion d'une assemblée particulière, toutes les classes d'Actions voteront ensemble et, sauf disposition contraire dans la loi ou les Statuts, les détenteurs de classes différentes d'Actions n'auront pas le droit de voter de manière séparée.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 23.1 of the articles of association which henceforth will read as follows:

**" Art. 23.1 Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time within the limits of the Companies Act and subject to the terms of any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time, it being understood that until 30 September 2014 the holders of the Class 4 Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis amongst themselves, and prior and in preference to any distribution of dividend to the holders of Shares of other classes, an annual cumulative dividend equal to 1 % (one percent) of the nominal value of such Class 4 Shares. Thereafter but only until 30 September 2014 the holders of the Class 3 Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis amongst themselves, and prior and in preference to any distribution of dividend to the holders of Shares of other classes (other than as set out above), an annual cumulative dividend equal to 1% (one per cent) of the nominal value of such Class 3 Shares.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act."

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend article 24 of the articles of association which henceforth will read as follows:

**" Art. 24. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical

persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

After payment of all debts and liabilities of the Company:

(a) Until 30 September 2014, firstly and in priority to all of the amounts set out in Article 23.2 "Distribution Principles" the holders of the Class 4 Shares shall be entitled to receive an amount equal to the nominal value of such Class 4 Shares; and next the holders of the Class 3 Shares shall be entitled to receive an amount equal to the nominal value of such Class 3 Shares. Thereafter the Class 4 Shares and the Class 3 Shares shall have preferential rights as set out in the Distribution Principles and finally the residual assets of the Company shall be distributed to all the shareholders in accordance with the Distribution Principles.

(b) From 1 October 2014, the Class 4 Shares and the Class 3 Shares shall have preferential rights as set out in the Distribution Principles and finally the residual assets of the Company shall be distributed to all the shareholders in accordance with the Distribution Principles."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed at 10:45 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-ET-UN MARS.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise «Nicotra Gebhardt Holding SA», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. La Société a été constituée le 8 février 2008 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire alors résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1039 du 26 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 20 mai 2008.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Giacomo PESSANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du 13 mars 2013 et contenant l'ordre du jour. Comme il est présenté sur la table du présent bureau de l'assemblée.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 6.6 des statuts de la société.
2. Modification de l'article 11 - alinéa 4 des statuts de la société - version française uniquement.
3. Modification de l'article 23.1 des statuts de la société.
4. Modification de l'article 24 des statuts de la société.
5. Divers.

III) Pour pouvoir délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, le quorum doit être d'au moins 50% des actionnaires représentant le capital, présents ou représentés.

IV) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "he varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

V) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions de la classe 1, de la classe 3 et 4 sont présentes ou représentées à l'assemblée, la classe 2 n'est représentée qu'à 91,20% à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6.6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **6.6. Les Actions de Classe 4**

(a) Les Actions de Classe 4 seront identiques en tous points.

(b) Jusqu'au 30 septembre 2014, les Actions de Classe 4 ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans les cas prévus dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), auquel cas les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront droit à chaque assemblée des actionnaires auxquelles ils ont le droit de voter à un vote pour chaque Action de Classe 4.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014 chaque Action de Classe 4 conférera à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets sur lesquels les Actionnaires ont un droit de vote.

(c) Jusqu'au 30 septembre 2014, les détenteurs des Actions de Classe 4 ont droit à un dividende privilégié cumulatif et à un droit de référence en cas de remboursement aux apports faits à la Société en ce qui concerne les Actions de Classe 4 tel que ces droits sont déterminés et décrits aux Articles 23 et 24."

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 4 de l'article 11 des statuts (dans sa version française uniquement) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Alinéa 4.** Chaque Action de Classe 1, chaque Action de Classe 2 et chaque Action de Classe 3 donne droit à un vote. Les Actions de Classe 4 ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans les cas prévus par l'Article 6.6 (b) des statuts, auquel cas les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront droit à chaque assemblée des actionnaires auxquelles ils ont le droit de voter à un vote pour chaque Action de Classe 4. Lorsque plus d'une classe d'Actions ont le droit de voter à propos d'un point particulier ou à l'occasion d'une assemblée particulière, toutes les classes d'Actions voteront ensemble et, sauf disposition contraire dans la loi ou les Statuts, les détenteurs de classes différentes d'Actions n'auront pas le droit de voter de manière séparée.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 23.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **23.1. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre dans les limites de la Loi de 1915 et sous réserve des termes de tous contrats qui peuvent être conclus entre les actionnaires de temps à autre, étant entendu que jusqu'au 30 septembre 2014 les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence à toute distribution de dividende aux détenteurs d'autres classes d'Actions, un dividende annuel cumulatif équivalent à 1% (un pourcent) de la valeur nominale de ces Actions de Classe 4. Ensuite, mais seulement jusqu'au 30 septembre 2014, les détenteurs des Actions de Classe 3 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence à toute distribution de dividende aux détenteurs d'autres classes d'Actions (sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus), un dividende annuel cumulatif équivalent à 1% (un pourcent) de la valeur nominale de ces Actions de Classe 3

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 24 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 24. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes de la Société:

(a) Jusqu'au 30 septembre 2014, en premier lieu et de manière prioritaire par rapport à tous les montants prévus à l'Article 23.2 (Principes de Distribution), les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront le droit de recevoir un montant

égal à la valeur nominale de ces Actions de Classe 4; et après, les détenteurs des Actions de Classe 3 auront le droit de recevoir un montant égal à la valeur nominale de ces Actions de Classe 3. Ensuite, les Actions de Classe 4 et les Actions de Classe 3 auront un droit de préférence conformément aux Principes de Distribution et enfin, les actifs restant de la Société seront distribués à tous les actionnaires conformément aux Principes de Distribution."

(b) A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014, les Actions de classe 4 et les Actions de classe 3 auront un droit préférentiel comme énoncé dans les Principes de Distribution et pour finir les actifs résiduel de la Société seront distribués à tous les détenteurs de part conformément aux Principes de Distribution.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 45.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. PESSANO, V. WESQUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 mars 2013. Relation: RED/2013/456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013043884/220.

(130053059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

---

**Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

---

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1<sup>st</sup> July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 9 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 30 January 2013, an extract of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at three million eight hundred thirty-three thousand nine hundred thirty-four euros (EUR 3,833,934.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and eight hundred ninety thousand seven hundred twenty-nine (890,729) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), eight hundred ninety-nine thousand seven hundred twenty-nine (899,729) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), one million one hundred ninety-nine thousand six hundred thirty-nine (1,199,639) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), four hundred seventy-nine thousand eight hundred fifty-five (479,855) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred forty-five thousand five hundred eighty-two (145,582) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be

held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholder"), and two hundred eighty thousand three hundred ninety-nine (218,399) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixty-five million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares, each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 January 2013, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 5 March 2013, an increase of the issued share capital by an amount of forty-nine thousand three hundred thirty-five euro (EUR 49,335.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three million eight hundred eighty-three thousand two hundred sixty-nine euro (EUR 3,883,269.-) by the creation of (i) eleven thousand three hundred fifty-five (11,355) Class B Series 1 Shares, (ii) eleven thousand four hundred sixty-nine (11,469) Class B Series 2 Shares, (iii) fifteen thousand two hundred ninety-four (15,294) Class B Series 3 Shares, (iv) six thousand one hundred seventeen (6,117) Class B Series 4 Shares, (v) two thousand forty (2,040) Class B' Shares and (vi) three thousand sixty (3,060) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 January 2013, has accepted subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 5 March 2013, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of four hundred forty-four thousand fifteen euro (EUR 444,015.-) as follows:

- Mutavie, a company governed by the laws of France, with registered office at 9, rue des Iris F-79000 Bessines, France, and registered with the Registre de Commerce de Niort under number B 315 652 263: two thousand five hundred sixty-two (2,562) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of twenty-five thousand six hundred twenty euro (EUR 25,620.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty-three thousand fifty-eight euro (EUR 23,058.-);

- OPB DVIII Holdings Trust, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: two thousand six hundred seventy-six (2,676) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of twenty-six thousand seven hundred sixty euro (EUR 26,760.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty-four thousand eighty-four euro (EUR 24,084.-);

- Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Quebec G6V 7N5, Canada: two thousand two hundred ninety-four (2,294) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of twenty-two thousand nine hundred forty euro (EUR 22,940.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty thousand six hundred forty-six euro (EUR 20,646.-);

- SIF Investment Company Ltd, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Stockerstrasse 23, CH-8002 Zurich, Switzerland: one thousand five hundred twenty-nine (1,529) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of fifteen thousand two hundred ninety euro (EUR 15,290.-) including a share premium in the aggregate amount of thirteen thousand seven hundred sixty-one euro (EUR 13,761.-);

- Development Finnish Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159125: (i) two thousand two hundred ninety-four (2,294) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of twenty-two thousand nine hundred forty euro (EUR 22,940.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty thousand six hundred forty-six euro (EUR 20,646.-) and (ii) three thousand eight hundred twenty-three (3,823) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of thirty-eight thousand two hundred thirty euro (EUR 38,230.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-four thousand four hundred seven euro (EUR 34,407.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BH SCHIPHOL, The Netherlands: one thousand two hundred seventy-four (1,274) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of twelve thousand seven hundred forty euro (EUR 12,740.-) including a share premium in the aggregate amount of eleven thousand four hundred sixty-six euro (EUR 11,466.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BH SCHIPHOL, The Netherlands: six hundred thirty-seven (637) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of six thousand three hundred seventy euro (EUR 6,370.-) including a share premium in the aggregate amount of five thousand seven hundred thirty-three euro (EUR 5,733.-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: three thousand eight hundred twenty-three (3,823) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of thirty-eight thousand two hundred thirty euro (EUR 38,230.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-four thousand four hundred seven euro (EUR 34,407.-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2425 Luxembourg: one thousand nine hundred twelve (1,912) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of nineteen thousand one hundred twenty euro (EUR 19,120.-) including a share premium in the aggregate amount of seventeen thousand two hundred eight euro (EUR 17,208.-);

- Turtle Investment Holding BV, a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, The Netherlands: seven thousand six hundred forty-eight (7,648) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of seventy-six thousand four hundred eighty euro (EUR 76,480.-) including a share premium in the aggregate amount of sixty-eight thousand eight hundred thirty-two euro (EUR 68,832.-);

- Development German Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159130: three thousand eight hundred twenty-three (3,823) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of thirty-eight thousand two hundred thirty euro (EUR 38,230.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-four thousand four hundred seven euro (EUR 34,407.-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, a company governed by the laws of France, with registered office at Coeur Defense Tour B - La Defense 4 - 100, Esplanade du General Charles de Gaulle 92400 Courbevoie: three thousand eight hundred twenty-three (3,823) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of thirty-eight thousand two hundred thirty euro (EUR 38,230.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-four thousand four hundred seven euro (EUR 34,407.-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: six thousand one hundred seventeen (6,117) new Class B Series 4 Shares, at a total issue price of sixty one thousand one hundred seventy euro (EUR 61,170.-) including a share premium in the aggregate amount of fifty-five thousand fifty-three euro (EUR 55,053.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: two thousand forty (2,040) new Class B' Shares, at a total issue price of twenty thousand four hundred euro (EUR 20,400.-) including a share premium in the aggregate amount of eighteen thousand three hundred sixty euro (EUR 18,360.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: one thousand eight hundred thirty-six (1,836) new Class C Shares, at a total issue price of eighteen thousand three hundred sixty euro (EUR 18,360.-) including a share premium in the aggregate amount of sixteen thousand five hundred twenty-four euro (EUR 16,524.-);

- DV III Participation, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4451: one thousand two hundred twenty-four (1,224) new Class C Shares, at a total issue price of twelve thousand two hundred forty (EUR 12,240.-) including a share premium in the aggregate amount of eleven thousand sixteen euro (EUR 11,016.-).

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 13 February 2013, so that the total amount of four hundred ninety-three thousand three hundred fifty euro (EUR 493,350.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of four hundred forty-four thousand fifteen euro (EUR 444,015.-), has been on 13 February 2013 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 13 February 2013, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

**« Art. 5 Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million eight hundred eighty-three thousand two hundred sixty-nine euro (EUR 3,883,269.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and nine hundred two thousand eighty-four (902,084) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), nine hundred eleven thousand one hundred ninety-eight (911,198) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), one million two hundred fourteen thousand nine hundred thirty-three (1,214,933) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), four hundred eighty-five thousand nine hundred seventy-two (485,972) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the ("Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred forty-seven thousand six hundred twenty-two (147,622) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class B' Shareholders"), and two hundred twenty-one thousand four hundred fifty-nine (221,459) class C shares (the "Class C Shares" ), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2.000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Venture III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.467 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 9 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 30 janvier 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées en extrait.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions huit cent trente-trois mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 3.833.934,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et huit cent quatre vingt dix mille sept cent vingt-neuf (890.729) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), huit cent quatre vingt dix-neuf mille sept cent vingt-neuf (899.729) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million cent quatre vingt dix-neuf mille six cent trente-neuf (1.199.639) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent soixante dix-neuf mille huit cent cinquante-cinq (479.855) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B», qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent quarante-cinq mille cinq cent quatre vingt deux (145.582) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires et deux cent dix-huit mille trois cent quatre vingt dix-neuf (218.399) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante cinq millions (465.000.000,-) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B' et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 janvier 2013, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 5 mars 2013, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quarante-neuf mille trois cent trente-cinq euros (EUR 49.335,-) en vue de porter le capital social souscrit à trois millions huit cent quatre vingt trois mille deux cent soixante-neuf euros (EUR 3.883.269,-) par la création et l'émission de (i) onze mille trois cent cinquante-cinq (11.355) Actions de Catégorie B Série 1, (ii) onze mille quatre cent soixante-neuf (11.469) Actions de Catégorie B Série 2, (iii) quinze mille deux cent quatre vingt quatorze

(15.294) Actions de Catégorie B Série 3, (iv) six mille cent dix-sept (6.117) Actions de Catégorie B Série 4, (v) deux mille quarante (2.040) Actions de Catégorie B' et (iii) trois mille soixante (3.060) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 janvier 2013, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 5 mars 2013, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent quarante-quatre mille quinze euros (EUR 444.015,-), comme suit:

- Mutavie, une société régie par le droit français, avec siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France et immatriculée au Registre du Commerce de Niort sous le numéro B 315 652 263: deux mille cinq cent soixante-deux (2.562) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de vingt-cinq mille six cent vingt euros (EUR 25.620,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois mille cinquante-huit euros (EUR 23.058,-);

- OPB DVIII Holdings Trust, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: deux mille six cent soixante-seize (2.676) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de vingt-six mille sept cent soixante euros (EUR 26.760,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre mille quatre vingt quatre euros (EUR 24.084,-);

- Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Québec G6V 7N5, Canada: deux mille deux cent quatre vingt quatorze (2.294) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de vingt-deux mille neuf cent quarante euros (EUR 22.940,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt mille six cent quarante-six euros (EUR 20.646,-);

- SIF Investment Company Ltd, une société régie par le droit Suisse, avec siège social à Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Suisse: mille cinq cent vingt-neuf (1.529) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de quinze mille deux cent quatre vingt dix euros (EUR 15.290,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de treize mille sept cent soixante et un euros (EUR 13.761,-);

- Development Finnish Feeder III SCA, une société régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159125: (i) deux mille deux cent quatre vingt quatorze (2.294) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de vingt-deux mille neuf cent quarante euros (EUR 22.940,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt mille six cent quarante-six euros (EUR 20.646,-) et (ii) trois mille huit cent vingt-trois (3.823) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de trente-huit mille deux cent trente euros (EUR 38.230,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre mille quatre cent sept euros (EUR 34.407,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BH SCHIPHOL, Pays-Bas: mille deux cent soixante quatorze (1.274) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de douze mille sept cent quarante euros (EUR 12.740,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de onze mille quatre cent soixante-six euros (EUR 11.466,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7<sup>th</sup> Floor, 1118 BH SCHIPHOL, Pays-Bas: six cent trente-sept (637) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de six mille trois cent soixante-dix euros (EUR 6.370,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq mille sept cent trente-trois euros (EUR 5.733,-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: trois mille huit cent vingt-trois (3.823) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de trente-huit mille deux cent trente euros (EUR 38.230,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre mille quatre cent sept euros (EUR 34.407,-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2425 Luxembourg: mille neuf cent douze (1.912) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de dix-neuf mille cent vingt euros (EUR 19.120,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de dix-sept mille deux cent huit euros (EUR 17.208,-);

- Turtle Investment Holding BV, une société régie par le droit Néerlandais, avec siège social à Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas: sept mille six cent quarante-huit (7.648) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de soixante-seize mille quatre cent quatre vingt euros (EUR 76.480,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante-huit mille huit cent trente-deux euros (EUR 68.832,-);

- Development German Feeder III SCA, une société régie par le droit de luxembourgeois, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159130: trois mille huit cent vingt-trois (3.823) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de trente-huit mille deux cent trente euros (EUR 38.230,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre mille quatre cent sept euros (EUR 34.407,-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, une société régie par le droit français, avec siège social au Coeur Défense Tour B - La Défense 4 -100, Esplanade du Général Charles de Gaulle F-92400 Courbevoie: trois mille

huit cent vingt-trois (3.823) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de trente-huit mille deux cent trente euros (EUR 38.230,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre mille quatre cent sept euros (EUR 34.407,-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg: six mille cent dix-sept (6.117) nouvelles Actions de Catégorie B Série 4, à un prix d'émission total de soixante et un mille cent soixante-dix euros (EUR 61.170,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille cinquante-trois euros (EUR 55.053,-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: deux mille quarante (2.040) nouvelles Actions de Catégorie B' à un prix d'émission total de vingt mille quatre cent euros (EUR 20.400,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de dix-huit mille trois cent soixante euros (EUR 18.360,-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: mille huit cent trente-six (1.836) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de dix-huit mille trois cent soixante euros (EUR 18.360,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de seize mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 16.524,-);

- DV III Participation, une société civile régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4451: mille deux cent vingt-quatre (1.224) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de douze mille deux cent quarante euros (EUR 12.240,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de onze mille seize euros (EUR 11.016,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 13 février 2013, de sorte que la somme de quatre cent quatre vingt treize mille trois cent cinquante euros (EUR 493.350,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de quatre cent quarante-quatre mille quinze euros (EUR 444.015,-), se trouvait le 13 février 2013 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 13 février 2013, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à trois millions huit cent quatre vingt trois mille deux cent soixante-neuf euros (EUR 3.883.269,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et neuf cent deux mille quatre vingt quatre (902.084) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), neuf cent onze mille cent quatre vingt dix-huit (911.198) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million deux cent quatorze mille neuf cent trente-trois (1.214.933) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent quatre vingt cinq mille neuf cent soixante-douze (485.972) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent quarante-sept mille six cent vingt-deux (147.622) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie B'») et deux cent vingt et un mille quatre cent cinquante-neuf (221.459) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

#### Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/11079. Reçu soixantequinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044345/328.

(130054395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**Eole Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.345.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier Fulconis, né à Paris (France), le 24 mars 1960, demeurant à Chemin de Valérie 14, CH-1292 Chambésy, ici représenté par Monsieur Frédéric Paget demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Chambésy, le huit mars 2013; et

2. Madame Nathalie Boullefort Fulconis, née à Boulogne Billancourt (France), le 19 août 1961, demeurant à Chemin de Valérie 14, CH-1292 Chambésy, ici représentée par Monsieur Frédéric Paget demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Chambésy, le huit mars 2013.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varieront par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Eole Luxembourg S.à r.l. qui est constituée comme suit:

**I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Juridique et Dénomination Sociale.**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Eole Luxembourg S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

**Art. 2. Durée.**

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

**II. Objet social**

**Art. 4. Objet Social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés, partenariats ou entités luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. L'objet de la Société inclus, également l'acquisition, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. La Société peut en particulier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

### **III. Capital Social et Parts Sociales**

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des descendants, descendants, ou au conjoint survivant.

### **IV. Gestion**

#### **Art. 7. Gestion.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

### **Art. 8. Décisions des gérants.**

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé d'au moins (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant d'une catégorie pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de la même catégorie en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

### **Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1 Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

## **V. Associés**

### **Art. 12. Droits de Vote.**

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 13. Pouvoirs.**

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

**Art. 14. Décisions de l'associé unique.**

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

**Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.**

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

**VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices****Art. 16. Exercice social.**

16.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.**

17.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.**

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

**VII. Dissolution, Liquidation****Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**VIII. Dispositions générales**

**Art. 20.** Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.

*Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Olivier Fulconis, préqualifié . . . . .	50	50.000,-	50.000,-
Nathalie Boullefort Fulconis, préqualifiée . . . . .	50	50.000,-	50.000,-
Total: . . . . .	100	100.000,-	100.000,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale des associés a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de catégorie A:*

- Nathalie Boullefort Fulconis, née à Boulogne Billancourt (France), le 19 août 1961, demeurant à Chemin de Valérie 14, CH-1292 Chambésy;
- Monsieur Olivier Fulconis, né à Paris (France), le 24 mars 1960, demeurant à Chemin de Valérie 14, CH-1292 Chambésy.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Laurence Jacques, née à Verviers (Belgique), le 11 avril 1977, demeurant professionnellement au 35, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - Monsieur Denis Van den Bulke, né à Liège (Belgique), le 10 juillet 1959, demeurant professionnellement au 35, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg.
3. Par exception à l'article 16 des Statuts le premier exercice social commence au jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paget, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12622. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013044371/251.

(130054380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**International Islamic Liquidity Management 2 SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.967.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE TWENTY-SEVENTH DAY OF MARCH.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

International Islamic Liquidity Management Corporation, an international institution constituted under the International Islamic Liquidity Management Act 2011 (Act 721) of Malaysia and hosted in Kuala Lumpur, Malaysia by the government of Malaysia (the Shareholder),

duly represented by Ms Ewelina Palgan, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 26 March 2013.

**THERE ALSO APPEARED**

SFM Corporate Services Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, registered under number 3920255, whose registered office is at 35 Great St. Helen's, London EC3A 6AP (the Subscriber),

duly represented by Ms Ewelina Palgan, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 26 March 2013.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, declares that International Islamic Liquidity Management 2 SA (the Company) was incorporated on 12 March 2013 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, which is yet to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has been registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 175967.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

(1) the waiver of the convening notices;

(2) the conversion of the nominal value of each share currently equal to EUR 100 (one hundred euro) into an amount of EUR 0.01 (one cent of euro) and the subsequent recalculation of the number of shares currently issued;

(3) the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 0.01 (one cent of euro) in order to bring it from its present amount of EUR 31,000.00 (thirty-one thousand euro) to EUR 31,000.01 (thirty-one thousand euro and one cent) by way of issuance of 1 (one) ordinary share with a par value of EUR 0.01 (one cent of euro) (the New Share);

(4) the waiver of the pre-emptive subscription rights in respect of the New Share;

(5) the subscription to, and the payment of, the share capital increase referred to in item (3) above by the Subscriber, together with a fully paid share premium of EUR 0.01 (one cent of euro), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 0.02 (two cents of euro);

(6) the amendments to the share register of the Company in order to reflect the above changes with the power and the authority being given to any director of the Company to proceed, with his sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the New Share in the share register of the Company;

(7) the subsequent amendment to the first paragraph of article 5 (Share Capital) of the articles of association of the Company;

(8) the amendment to article 11 (Management) of the articles of association of the Company in order to provide that there must be at all times at least one member of the board of directors of the Company who is not a shareholder of the Company or a person employed by, or otherwise affiliated with, a shareholder of the Company;

(9) the amendment to article 22 (Amendments) of the articles of association of the Company in order to provide that the articles of association of the Company may be amended, from time to time, only by a unanimous resolution of all the shareholders of the Company passed at an extraordinary general meeting; and

(10) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholder, represented as stated above, resolves to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to convert the nominal value of each share amounting currently to EUR 100 (one hundred euro) into an amount of EUR 0.01 (one cent of euro).

The Shareholder acknowledges that, as a result of the conversion of the nominal value of the shares issued by the Company, the number of shares currently issued by the Company equals 3,100,000 (three million and one hundred thousand), all these shares being currently held by the Shareholder.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 0.01 (one cent of euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000.00 (thirty-one thousand euro) to EUR 31,000.01 (thirty-one thousand euro and one cent) by way of issuance of 1 (one) New Share having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of euro).

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to waive its pre-emptive subscription rights in respect of the New Share.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment for the New Share as follows:

*Subscription - Payment*

The Subscriber, represented as stated above, declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issue of 1 (one) New Share having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of euro), and to pay it up in full, together with a fully paid share premium of EUR 0.01 (one cent of euro), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 0.02 (two cents of euro).

The amount of EUR 0.02 (two cents of euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Shareholder acknowledges that the New Share shall be issued to the Subscriber immediately after the articles of association of the Company have been amended to reflect the issuance of the New Share.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolves to authorise and empower any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Seventh resolution*

The Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 (Share Capital) of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions and the creation of 1 (one) New Share. The first paragraph of Article 5 (Share Capital) of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is set at EUR 31,000.01 (thirty-one thousand euro and one cent) consisting of 3,100,001 (three million one hundred thousand and one) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 0.01 (one cent of euro) each."

*Eighth resolution*

The Shareholder resolves to amend article 11 (Management) of the articles of association of the Company in order to provide that there must be at all times at least one member of the board of directors of the Company who is not a shareholder of the Company or a person employed by, or otherwise affiliated with, a shareholder of the Company. After the second paragraph of article 11 (Management) of the articles of association of the Company a new paragraph shall be included that reads as follows:

"There must be at all times at least one member of the Board who is not a shareholder of the Company or a person employed by, or otherwise affiliated with, a shareholder of the Company."

*Ninth resolution*

The Shareholder resolves to amend article 22 (Amendments) of the articles of association of the Company in order to provide that the articles of association of the Company may be amended, from time to time, only by a unanimous resolution of all the shareholders of the Company passed at an extraordinary general meeting. Article 22 (Amendments) of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

**« Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, only by a unanimous resolution of all the shareholders of the Company passed at an extraordinary General Meeting."

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, résident à Redange-sur Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

International Islamic Liquidity Management Corporation, une institution internationale constituée par Y International Islamic Liquidity Management Act 2011 (Act 721) of Malaysia et accueillie à Kuala Lumpur, Malaisie, par le gouvernement malaisien (l'Actionnaire)

ici dûment représentée par Mademoiselle Ewelina Palgan, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2013.

**A EGALLEMENT COMPARU**

SFM Corporate Services Limited, une société de droit anglais, enregistrée sous le numéro 3920255 and ayant son siège sociale à 35 Great St. Helen's, London EC3A 6AP, Royaume Uni (le Souscripteur)

ici dûment représentée par Mademoiselle Ewelina Palgan, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varieront par les mandataires des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

L'Actionnaire, représenté comme dit ci-dessus, déclare que International Islamic Liquidity Management 2 SA (la Société) a été constituée en date du 12 mars 2013 suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, qui est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société est enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.175967.

L'Actionnaire, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Actionnaire détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

II. le but des résolutions est le suivant:

(1) la renonciation aux formalités de convocation;

(2) la transformation de la valeur nominale de chaque action d'un montant de EUR 100 (cent euros) en un montant de EUR 0,01 (un centime d'euro) et recalcul subséquent du nombre de parts sociales actuellement émises;

(3) l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 0,01 (un centime d'euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à un montant de EUR 31.000,01 (trente et un mille euros et un centime) par l'émission de 1 (une) action ordinaire avec une prime d'émission de EUR 0,01 (un centime d'euro) (l'Action Nouvelle);

(4) la renonciation au droit de souscription préférentiel sur l'Action Nouvelle;

(5) la souscription et la libération de l'augmentation de capital prévue au point (3) ci-dessus par le Souscripteur, avec une prime d'émission intégralement libérée de EUR 0,01 (un centime d'euro), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 0,02 (deux centimes d'euro);

(6) la modifications du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec le pouvoir et l'autorisation à tout administrateur de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement de l'Action Nouvelle dans le registre des actionnaires de la Société;

(7) la modification subséquente de l'article 5 (Capital social) des statuts de la Société;

(8) la modification de l'article 11 (Administration de la Société) des statuts de la Société de sorte que, il soit stipulé que, à tout moment, au moins un membre du Conseil d'Administration de la Société ne soit pas un actionnaire de la Société, un employé de la Société, ou n'ait aucun lien, de quelque sorte que ce soit, avec un actionnaire de la Société;

(9) la modification de l'article 22 (Modifications statutaires) des statuts de la Société de sorte que, il soit stipulé que, les statuts de la Société peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale extraordinaire, uniquement dans le cas d'un vote unanime de tous les actionnaires de la Société; et

(10) divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Actionnaire, représenté comme dit ci-dessus, décide de prendre les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Actionnaire tel qu'ici représenté, décide de renoncer aux formalités de convocation, déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire décide de transformer la valeur nominale de chaque action d'un montant de EUR 100 (cent euros) en un montant de EUR 0,01 (un centime d'euro).

L'Actionnaire prend acte que suite à la transformation ci-dessus de la valeur nominale des actions émises par la Société, le nombre d'actions actuellement en circulation s'élève à 3.100.000 (trois million et cent mille) actions entièrement détenues par l'Actionnaire prénommé.

#### Troisième résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 0,01 (un centime d'euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à un montant de EUR 31.000,01 (trente et un mille euros et un centime) par l'émission de 1 (une) Action Nouvelle avec une prime d'émission de EUR 0,01 (un centime d'euro).

#### Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de renoncer à son droit de souscription préférentiel sur l'Action Nouvelle.

#### Cinquième résolution

L'Actionnaire décide d'accepter et de relater l'intervention, la souscription et la libération de l'Action Nouvelle de la manière suivante:

#### Souscription et libération

Le Souscripteur prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de 1 (une) Action Nouvelle d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro), et de la libérer entièrement, avec une prime d'émission intégralement libérée de EUR 0,01 (un centime d'euro), par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 0,02 (deux centimes d'euro).

L'Actionnaire prend acte que l'Action Nouvelle sera émise pour le Souscripteur immédiatement après la modification des statuts de la Société dans le but de refléter l'émission de l'Action Nouvelle.

#### Sixième résolution

L'Actionnaire décide de conférer le pouvoir et l'autorisation à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement de l'Action Nouvelle dans le registre des actionnaires de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

#### Septième résolution

L'Actionnaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 (Capital Social) des statuts de la Société afin qu'ils reflètent les résolutions ci-dessus et la création de 1 (une) Action Nouvelle. Le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aura désormais, dans sa version française, la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,01 (trente et un mille euros et un centime) représenté par 3.100.001 (trois millions cent mille et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.»

#### Huitième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 11 (Administration de la Société) des statuts de la Société de sorte que, il soit stipulé que, à tout moment, au moins un membre du Conseil d'Administration de la Société ne soit pas un actionnaire de la Société, un employé de la Société, ou n'a aucun lien, de quelque sorte que ce soit, avec un actionnaire de la Société. Un nouveau paragraphe sera inséré après le deuxième paragraphe de l'article 11 (Administration de la Société) des statuts de la Société qui aura, dans sa version française, la teneur suivante:

"A tout moment, au moins un membre du Conseil d'Administration n'est pas un actionnaire de la Société, un employé de la Société, ou n'a aucun lien, de quelque sorte que ce soit, avec un actionnaire de la Société."

#### Neuvième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 22 (Modifications statutaires) des statuts de la Société de sorte que, il soit stipulé que, les statuts de la Société peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale extraordinaire, uniquement dans le cas d'un vote unanime de tous les actionnaires de la Société. L'article 22 (Modifications statutaires) des statuts de la Société aura désormais, dans sa version française, la teneur suivante:

" **Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'Assemblée Générale extraordinaire, uniquement dans le cas d'un vote unanime de tous les actionnaires de la Société."

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévautra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. PALGAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 mars 2013. Relation: RED/2013/496. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013044474/249.

(130054153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**Osiris Restaurants Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 164.156.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de constitution de la société LA VARENNE GASTRONOMIE HOLDING SARL du 31 décembre 2012, que

- la société G. Willems Holding B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-1412HR Naarden, Ferdinand Bollaan 16, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 34224292 a apporté 3.000 parts sociales;

- la société Tacking B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à NL-3743HK Baarn, de Genestetlaan 8, inscrite à la Chambre de Commerce de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 32171719 a apporté 3.000 parts sociales;

- Monsieur Thibaut VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER, demeurant à B-1180 Bruxelles, 23 Avenue du Vert Chasseur, a apporté 4.000 parts sociales;

à la société LA VARENNE GASTRONOMIE HOLDING SARL avec siège social à L-6776 Grevenmacher, 2 route Nationale 1, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 162.881.

Par conséquent, à compter du 31 décembre 2012, la répartition du capital social de la société OSIRIS RESTAURANTS SARL est comme suit:

LA VARENNE GASTRONOMIE HOLDING SARL, précitée: .....	10.000 parts sociales
TOTAL: .....	10.000 parts sociales

*Acceptation de cession de parts*

a) Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflier, administrateur de sociétés, né à Curaçao le 12 juillet 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), 23, avenue du Vert Chasseur;

b) Monsieur Werner Krabbe, consultant, né à Weerselo (Pays-Bas) le 1<sup>er</sup> octobre 1972, demeurant à NL-3743 HK Baarn (Pays-Bas), 8, De Genestetlaan,

c) La société en commandite à responsabilité limitée BFSH Management SCRL, avec siège social à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 176, boîte 9, RPM Brussels 0425.267.301 et représentée par son représentant permanent Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflier, gérant, préqualifié,

d) La société à responsabilité limitée de droit néerlandais Tacking B.V., préqualifiée, représentée par son représentant permanent Monsieur Werner Krabbe, demeurant à NL-3743 HK Baarn, 8 de Genestetlaan,

agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Grevenmacher, le 22 février 2013.

Pour extrait conforme

VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER Thibaut / KRABBE Werner / BFSH Management SCRL / TACKING B.V.

- / - / Représentée par Monsieur VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER Thibaut / Représentée par Monsieur Werner KRABBE

Référence de publication: 2013046908/42.

(130056863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Rockwall Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 78.233.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 05 avril 2013 à 11.00 h

- a été nommé administrateur et administrateur-délégué Gerardus H. M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas, demeurant 22 rue de Mars la Tour, F-54800 Tronville, France

à effet du 08 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017 en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM;

- a été nommé commissaire aux comptes la société OXFORD TAX ADVISORY SA, RCS No. B 89.456, ayant son siège 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 08 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA.;

- le siège social est déplacé vers la nouvelle adresse au 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg.  
à effet du 08 avril 2013.

Le 08 avril 2013.

ROCKWALL INVESTHOLDING S.A.

Référence de publication: 2013046363/21.

(130056299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**S.u.P. Aries SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.207.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Aries SICAV-FIS*

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Aries SICAV-FIS vom 10. April 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2013.

*Für S.u.P. Aries SICAV-FIS*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013046383/23.

(130056363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Daedalus Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 83.279.

1) Suite à des cessions de parts sous seing privé, le capital social est détenu comme suit:

Monsieur COLBACH Henri, demeurant à

6, Loetsch, L-7640 CHRISTNACH . . . . .	2 400 parts sociales
Monsieur PROMMENSCHENKEL Marc, demeurant à	
14, Ditzebierg, L-6225 KOBENBOUR . . . . .	2 499 parts sociales
Monsieur BOESEN Arno, demeurant à	
Hüttinger Strasse 30b, D-54634 BITBURG-MÖTSCH . . . . .	400 parts sociales
Madame DECKER Efi, demeurant à	
17-19, Albaanstrasse, D-54290 TRIER . . . . .	500 parts sociales
Monsieur JOHANN Matthias, demeurant à	
Tholeyer Straße 21, D-66636 THOLEY . . . . .	300 parts sociales
Monsieur HAUSEN Patrick, demeurant à	
Graf-Siegfried-Strasse 26, D-54439 SAARBURG . . . . .	2 001 parts sociales
Monsieur WILLWERSCH Dirk, demeurant à	
Deutschherrenstrasse 26, D-54290 TRIER . . . . .	300 parts sociales
Monsieur LENHARDT Sascha, demeurant à	
Brotstraße 23, D-54498 PIESPORT . . . . .	300 parts sociales
Monsieur LOUYS Michel, demeurant,	
rue Pierre Thomas 14/B3, B-6600 BASTOGNE . . . . .	300 parts sociales
Monsieur OHLIGER Stephan, demeurant	
Valentinianweg 22, D-54294 TRIER . . . . .	300 parts sociales
Monsieur TOMBERS Andreas, demeurant à	
Römerstrasse 90, D-54332 WASSERLIESCH . . . . .	400 parts sociales
Madame WILTZ Anne-Catherine, demeurant à	
22, rue des Pommiers, L-5558 REMICH . . . . .	300 parts sociales
Total: . . . . .	10 000 parts sociales

2) Monsieur DIEDERICH Marc a démissionné en date du 29 janvier 2013 de son mandat de gérant de la société. Cette démission a été acceptée par l'assemblée des associés du 5 février 2013.

Heffingen, le 4 avril 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013046683/38.

(130056895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**Sarissa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.878.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la société*

L'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Olivier Ferrer résidant professionnellement au 40 rue de la Vallée L-2661 Luxembourg en tant que gérant de la Société en remplacement de la société Antona Investments SA avec effet au 03 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013046417/14.

(130055972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

61200

**NTC Holding G.P., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 150.289.

M. Haide Hong a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 29 mars 2013 et les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement M. Sinisa Krnic, demeurant professionnellement au 28 St. George Street, London W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gihon (Espagne) avec effet au 29 mars 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- John Sutherland;
- Severine Michel;
- Wolfgang Zettel;
- Michael Kidd;
- Gabriele Cipparrone;
- Sinisa Krnic;
- Robert Charles Reynders;
- Raphael de Botton;
- Ola Nordquist;
- Henrik Kraft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013047089/27.

(130057219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 14 septembre 2012*

*Première résolution*

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège social au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg n°B 103590 avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 mars 2013 qui se tiendra en 2013.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident de renouveler les mandats d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 décembre 2017 qui se tiendra en 2018:

- Alain Languillat directeur, né le 8 mars 1964 à Nogent sur Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, avenue de Messine F-75008 Paris en qualité d'administrateur de catégorie A.

- Michele Mezzarobba, directeur financier, né le 25 septembre 1967 en Sacile, Italie, ayant son adresse professionnelle au 23bis, avenue de Messine F-75008 Paris en qualité d'administrateur de catégorie A.

- Sonia Pelisson, responsable middle Office, née le 13 janvier 1971 à Bron, France, ayant son adresse professionnelle au 23bis, avenue de Messine F-75008 Paris en qualité d'administrateur de catégorie A.

- Alain Heinz, directeur, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B.

- Alain Peigneux, associé, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon L-8001 Strassen, en qualité d'administrateur de catégorie B.

*Pour extrait*

*Pour la société*

Référence de publication: 2013047851/27.

(130058700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.